

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE BELGODÈRE

Autorisée par arrêté préfectoral n°2014-114-0004 en date du 8 Août 2014

Séance du Mardi 30 Mai 2018

Délibération n°2018-06

Objet : Création d'un parc agricole – Demande de financement

Nombre de membres 8			L'an deux Mille dix-huit, le trente mai, à 15 heures 00, Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Belgodère sous la présidence de Madame Letizia GUIRONNET.
En exercice	Présents	Votants	
8	6	6	
Pour	Contre	Abstentions	
6	-	-	M. Jean-Pierre BATTAGLINI est désigné secrétaire de séance
Le quorum est atteint.			
Présents : Letizia GUIRONNET- Lydie MORTINI –Bernard DELABOUDINIÈRE- Vincent VOULAND –Louis BELGODERE DE BAGNAJA - Jean-Pierre BATTAGLINI			
Absents représentés :			
Absents : Agnès JOLY-BATTAGLINI – Laurent CECCALDI			
Convocation envoyée le 22/05/2018		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture	

La vice-présidente rappelle que le programme des travaux de l'année 2018 a été présenté et voté lors de l'assemblée générale des propriétaires réunie le 18 décembre 2017.

Elle informe que le projet de parc agricole, situé au lieu-dit I Vignalelli, inscrit au programme de travaux précité est finalisé et qu'il convient de formaliser une demande de financement en candidatant au titre de l'appel à projets 2014-2020 N°4.3.1-1 « Aménagement agricole et pastoral » - Volet 1 : Équipement des zones agricoles et pastorales gérées dans le cadre de démarches collectives.

L'aménagement et l'équipement du parc agricole situé au lieu-dit I Vignalelli sur les communes de Belgodère et d'Occhiatana prévoit les travaux suivants :

- Fourniture et pose de clôtures
- Fourniture et pose de portails et de portillons
- Démaquisage mécanique
- Mise au gabarit de desserte agricole
- Réouverture d'une portion de sentier

Après consultation, l'ensemble des travaux est estimée à 45 400,00 € HT.

La vice-présidente indique que l'aide au titre de la mesure 4.3.1 du Programme de Développement Rural du Corse 2014-2020 ici mobilisée prévoit un financement à 100% HT des dépenses prévues.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est donc le suivant :

	Montant en € HT
Montant prévisionnel de l'opération	45 400,00
Montant de subvention sollicité à l'ODARC	45 400,00

Le Conseil syndical, ouï l'exposé de sa vice-présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération de réalisation d'un parc agricole
- **APPROUVE** le plan de financement proposé
- **AUTORISE** la vice-présidente à solliciter de l'ODARC, au titre de l'appel à projets 2014-2020 N°4.3.1-1 « Aménagement agricole et pastoral », une subvention de 45 400,00 €
- **AUTORISE** la vice-présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Belgodère, le mardi 30 mai 2018,
Extrait certifié conforme
La vice-présidente
Letizia GUIRONNET